

Fonction publique, Sécurité sociale: accusé.es, levez-vous!/ Le conclave sur les retraites s'est achevé par un échec/ 1^{er} mai 2025 Narbonne: riposte sociale et antifasciste/ En lutte pour l'archéologie préventive!/ CDN: en route pour le congrès !/

PAGES 4 à 14

ACTUALITÉ SYNDICALE

LA FORMATION SYNDICALE POUR ÊTRE UTILE AU QUOTIDIEN!

PAGES 15 à 17

DOSSIER

75 Le secteur de la petite enfance mobilisé !/ 11 La FSU obtient le Bonus attractivité à la CDC du Limouxin/ BFC Un petit syndicat, mais de grandes ambitions/ 59 Création de la section communale FSU de Grenay: une voix syndicale indépendante pour les agents territoriaux

PAGES 18 à 23

EN DIRECT

CULTURELLEMENT VÔTRE
PAGES 24-27

UNE CONQUÊTE
A DÉFENDRE
SOCIÉTÉ

LES CONGES PAYÉS

PAGES 28 à 31

LA FSU TERRITORIALE
Cahier n° 001
LA PROMOTION INTERNE
PAGES I à XII
CAHIER DÉTACHABLE

Syndicallement VÔTRE

N° 76 | JUIN 2025

JOURNAL DE LA FSU TERRITORIALE





Une mutuelle à taille humaine pour les agents territoriaux

Avec la MNFCT, bénéficiez
d'une **couverture santé
complète** pour vous
et votre famille.



PLUS D'INFOS

au **01 85 58 68 68**

ou sur **mnfct-mutuelle-sante.fr**



Face à ce gouvernement discrédité, PRÉPARONS-NOUS À POURSUIVRE LA LUTTE DANS LA RUE !

EDITORIAL

Pas de fumée blanche pour le fameux «Conclave» censé trouver un accord sur la réforme des retraites. Les négociations ont échoué en grande partie à cause d'un patronat inflexible, fermé à tout aménagement de la réforme injuste et brutale de 2023. La faute aussi au Premier ministre, qui a changé les règles du jeu en cours de partie, revenant ainsi sur la possibilité de toucher à l'âge de départ ou excluant de fait les retraites des agent.es de la Fonction publique des sujets de discussion. En outre, alors que le Premier ministre s'était engagé à donner le dernier mot aux parlementaires, il bafoue encore une fois la démocratie en revenant sur sa parole. Opération politique destinée à sauver le Gouvernement de la censure, ce «Conclave» participe aux attaques répétées des gouvernements successifs sur notre modèle de protection sociale fondé sur la solidarité.

La réforme des retraites, le durcissement de l'assurance-chômage, des conditions des allocataires RSA, et le retour des discours sur les prétendues économies nécessaires à rechercher pour l'Assurance-maladie ont trois fonctions principales. En premier lieu, focaliser le débat sur les dépenses pour ne pas parler des recettes à trouver en faisant contribuer le patronat et les plus riches. Ensuite, il s'agit aussi de dégrader la protection sociale collective et solidaire au profit du secteur privé lucratif.

Enfin, c'est une mise sous pression des travailleuses et des travailleurs, sommé.es d'accepter

CETTE COURSE EFFRÉNÉE
AU PROFIT, DESTRUCTRICE
SUR LE PLAN SOCIAL
ET ÉCOLOGIQUE,
NOURRIT LE RESSENTEMENT,
LE REPLI SUR SOI
ET LES DIVISIONS,
AU SEIN DE LA SOCIÉTÉ

des emplois précaires et des conditions de travail dégradées.

Cette course effrénée au profit, destructrice sur le plan social et écologique, nourrit le ressentiment, le repli sur soi et les divisions au sein de la société. Mais, une autre politique est possible ! À rebours de ce projet politique mortifère, la FSU Territoriale continue de promouvoir un modèle social fondé sur l'égalité et la solidarité, qui s'appuie sur des services publics forts et un statut protecteur pour les agent.es. C'est la condition d'une vie collective apaisée, où chacun.e peut trouver sa place et vivre sans jalousser ou stigmatiser son voisin.

Dès la rentrée, avec la FSU, la FSU Territoriale s'engagera dans une campagne de mobilisation autour du modèle social qu'elle défend, du service public et de la Fonction publique. Il s'agira de faire entendre un autre discours que celui servi par le gouvernement et ses alliés, sur les prétendues économies à trouver dans les dépenses sociales, dépenses rendues d'autant plus nécessaires que les politiques de ces dernières années précarisent et appauvissent une part toujours plus grande de la population.

Face à ce gouvernement discrédité, préparons-nous à poursuivre la lutte dans la rue !

Julien Fonte et Béatrice Fauvinet
co-secrétaires généraux du SNUTER-FSU

Fonction publique, ACCUSÉ·ES, LEVEZ- VOUS !

ACTUALITÉ SYNDICALE /

En avril dernier, la Cour des Comptes fustigeait un déficit public avoisinant les 6 % et faisait écho au « Comité d'alerte » sur les finances publiques voulu par le Premier ministre.

Si le montant du déficit public est indéniable, les chemins du redressement sont nombreux mais Gouvernement, Cour des Comptes et éditorialistes en tout genre ne veulent en percevoir qu'un seul : celui de l'austérité budgétaire.

Désireux de réduire le déficit, tout en stoppant la progression de la dette, le Gouvernement s'est fixé une économie de 40 milliards d'Euros sur les budgets de l'Etat, et ce sans augmenter les prélèvements obligatoires.

Les coupables sont donc tout désignés : la sécurité sociale comme la Fonction publique...

LES COLLECTIVITÉS LOCALES DANS LE VISEUR

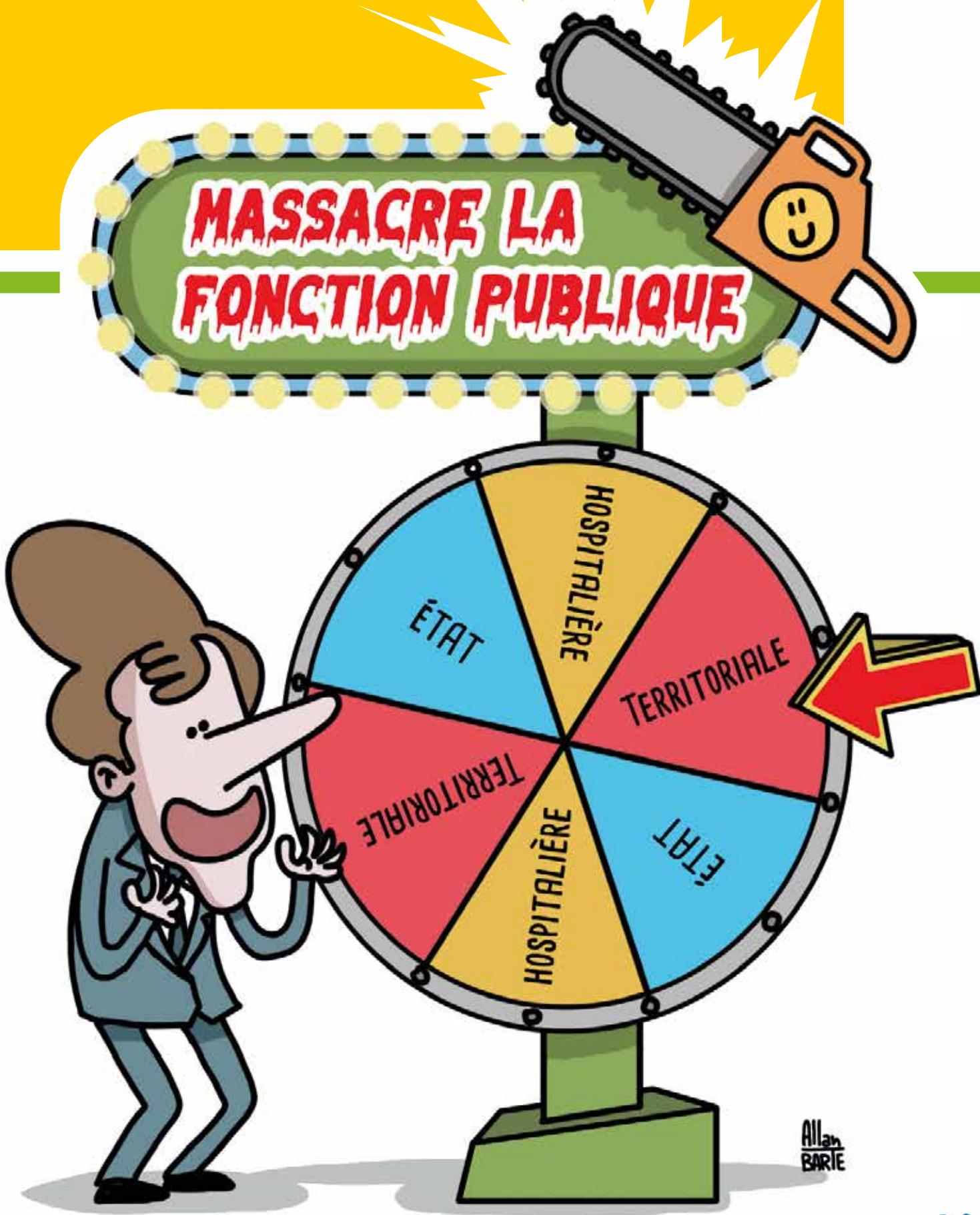
L'ancien Ministre des Comptes publics Bruno Lemaire avait pointé du doigt, en automne dernier, les collectivités locales pour s'exonérer de tout reproche en matière de gestion de son Ministère. La Cour des Comptes en a remis une louche récemment en dénonçant l'augmentation des dépenses des collectivités de 3,7%, alors que la Loi de Programmation des Finances Publiques (LPFP) donnait un objectif à -0,5% par an jusqu'en 2027... C'est à la fois oublier que les collectivités ont aussi été victimes de l'inflation et notamment des dépenses énergétiques, et que les recettes, en particulier celles liées aux droits de mutation à titre onéreux (DMTO) pour les Départements, ont été en berne ces deux dernières années. Résultat, de nombreuses collectivités sont dans le rouge et s'emploient à des économies budgétaires drastiques : suppression de missions non obligatoires, suppression de personnels (non renouvellement de contractuel.les, non remplacement de départs en retraite), redéploiements, arrêt des investissements, etc. Une nouvelle fois, ce sont les agent.es et leurs conditions de travail ainsi que le service public qui paient les choix budgétaires visant à préserver les dividendes des plus riches !

LES AGENT·ES (ENCORE) POINTÉ·ES DU DOIGT !

Même si elles se disent victimes budgétaires des décisions du Gouvernement, les collectivités territoriales en profitent pour dénoncer les dépenses liées à la rémunération des agent.es (augmentation du point d'indice, CTI pour le secteur social et médico-social) alors qu'elles sont autant nécessaires qu'insuffisantes au regard des faibles rémunérations, du manque de reconnaissance comme d'attractivité des métiers de la territoriale. Pire encore, ce mois de juin l'exécutif annonce vouloir limiter au strict minimum les mesures catégorielles de revalorisation des agent.es publics en les →



Sécurité Sociale:



conditionnant aux réductions d'effectifs. Pour la FSU Territoriale c'est inacceptable !

LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE AUX OUBLIETTES !

Alors que les questions écologiques sont battues en brèche par l'extrême droite, avec la complicité active du gouvernement, le financement pourtant nécessaire de la transition écologique est très éloigné des priorités politiques du pouvoir actuel. Pourtant, en matière de bâtiments publics, de transports, d'énergie, ou encore d'aménagement du territoire il y a beaucoup à faire !

Les collectivités locales, qui représentent désormais 58% de l'investissement public total ont in-

ZOOM

LA TAXE ZUCMAN

Du nom de Gabriel Zucman, économiste et professeur qui est à l'initiative d'une proposition visant à instaurer un impôt basé sur le patrimoine des plus riches, ceux dont la fortune excède les 100 millions d'euros et qui, par le jeu de l'optimisation fiscale, parviennent à échapper en grande partie à l'impôt.

ACTUALITÉ SYNDICALE

vesti dans la rénovation thermique des bâtiments, dans les mobilités douces ou encore les énergies renouvelables. Une politique d'austérité c'est un arrêt brutal des tous ces investissements qui pénalisaient en tout premier lieu les plus précaires et les plus fragiles ainsi que les générations à venir.

LA PROTECTION SOCIALE RACKETTÉE ?

Au mois de février 2025 le Premier ministre a demandé aux Hauts Conseils (Haut Conseil pour l'avenir de l'Assurance maladie : HCaam, Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge : HCFEA et Haut Conseil du financement de la protection sociale : HCFiPS) d'établir un diagnostic sur les déséquilibres financiers de la Sécurité sociale et d'identifier les leviers de rétablissement des comptes sociaux, ceci dans le respect des orientations budgétaires. En clair, que peut-on ne plus, ou moins financer en matière de protection sociale ? Alors que les dépenses liées à la santé et à la dépendance ne feront que logiquement augmenter, et nécessiteraient un investissement d'avenir, la réforme libérale vise à réduire encore et toujours les cotisations sociales tout

en lorgnant sur une augmentation de la TVA, l'impôt injuste qui pénalise les classes populaires. Pour la FSU Territoriale, la Sécurité sociale, forte de ses principes fondamentaux de solidarité et d'universalité doit avoir les moyens de toujours mieux répondre aux besoins de la population en matière de santé, de retraite, d'autonomie et de politique familiale.

Par ailleurs, en plein débat parlementaire sur la taxe Zucman (voir encadré) est-il nécessaire de rappeler que le déficit public s'explique aussi en grande partie sur les baisses des prélèvements obligatoires orchestrées par les Gouvernements depuis bientôt 10 ans...

L'AUSTÉRITÉ, ÇA SUFFIT !

La FSU Territoriale s'oppose fermement aux politiques d'austérité déjà engagées localement comme nationalement. À la baisse du service public pour toutes et tous, s'ajoute la paupérisation des agent.es de la Fonction publique et la dégradation accrue des conditions de travail. Dans un contexte aux grandes incertitudes internationales comme nationales, les agent.es et les salarié.es, comme toute la population, ont besoin d'être sécurisé.es dans leur emploi, dans leurs revenus comme dans une protection sociale gratuite et universelle. Par ailleurs, parce qu'elles affaiblissent les institutions démocratiques et la nécessaire confiance de la population envers ces institutions, s'attaquent aux plus faibles et aux plus fragiles et créent de l'instabilité, les politiques austéritaires favorisent l'extrême droite et la radicalité du chacun pour soi. La FSU Territoriale, aux côtés de la FSU, s'oppose fermement à cette politique mortifère qui ne fera qu'aggraver la situation des salarié.es, des retraité.es et des précaires.

Le conclave sur les retraites s'est achevé par un échec

ACTUALITÉ SYNDICALE

CONCLAVE, UN COUP POUR RIEN ! ET MAINTENANT, L'ABROGATION !

Le conclave sur les retraites s'est achevé par un échec. Une évidence tellement les dés étaient pipés depuis le début des «discussions»: revirement du Premier ministre sur ses engagements de débats «sans totem ni tabou» sur la réforme Borne, instrumentalisation d'un présumé déficit des retraites de la Fonction publique, équilibre budgétaire en 2030 comme seule boussole, mise à l'écart des organisations représentatives de la fonction publique, prises de position non dénuées d'arrière-pensées, par exemple du président du COR...

Pour la FSU, cette opération politique passe à côté des deux enjeux principaux sur la question des retraites. D'une part la question des possibilités de nouvelles recettes pour revenir sur les 64 ans. La FSU le réaffirme avec force: assurer le financement de notre système de retraites est possible : c'est une question de choix dans le partage des richesses. Il faut en finir avec les exonérations de cotisations, les suppressions d'emplois et l'austérité salariale, dans le public comme dans le privé.



L'augmentation immédiate du point d'indice est la première des réponses pour le secteur public.

D'autre part, la question de la démocratie sociale. Dans un moment de crise démocratique, il est inacceptable que le gouvernement Bayrou, comme les précédents, balaye d'un revers de la main l'expression d'une majorité de la population. Il a joué uniquement un coup tactique et politicien en cherchant à diviser l'intersyndicale, en tentant d'imposer de nouvelles régressions, sans répondre à la volonté réaffirmée par la population de revenir sur la réforme de 2023. Il a également, en accord avec le patronat, écarté les organisations syndicales représentatives de la Fonction publique, et avec elles les réponses aux problématiques que rencontrent près de 6 millions d'agent·es. Ce faisant, il aggrave encore la crise démocratique ouverte avec le passage en force de 2023.

Dans les mois qui se sont écoulés, à aucun moment les scénarios mis sur la table des discussions n'ont constitué de réponse aux exigences massivement exprimées par le mouvement social de 2023 : refus des 64 ans, égalité entre les femmes et les hommes, défense du système par répartition et des solidarités intergénérationnelles, amélioration du niveau des pensions. Au contraire, des idées régressives, injustes et dangereuses ont été avancées : capitalisation comme réponse à la baisse de fait des pensions, contribution des seuls retraités et des salariés - mais pas du patronat - à «l'effort» financier d'équilibre des régimes, nouvelle augmentation de l'âge d'ouverture des droits...

La FSU continue de demander l'abrogation de la réforme de 2023. Elle est engagée dans une campagne de mobilisation pour défendre les retraites par répartition, la sécurité sociale et les services publics, et ainsi ouvrir d'autres perspectives de progrès social.

Bagnolet, le 24 juin 2025

1^{er} mai 2025 Narbonne: riposte sociale et antifasciste



ACTUALITÉ SYNDICALE

Le 1^{er} mai à Narbonne, 5 000 manifestants ont participé au défilé unitaire et à la journée de « riposte sociale et antifasciste » en réponse au meeting du Rassemblement National qui se tenait à l'Aréna.

A l'initiative de cette mobilisation, le collectif 1^{er} mai, regroupant 40 organismes – associations, partis politiques, syndicats, artistes et collectifs – dont la volonté a été d'organiser un événement solidaire, ouvert, joyeux et festif face à la tentative de récupération par l'extrême droite de la journée internationale des droits des travailleurs et travailleuses.

Cette démonstration de force, le matin dans les rues de Narbonne, s'est poursuivie toute la journée par l'organisation de rencontres, avec notamment au programme six débats pour échanger autour des questions liées à l'extrême droite, envisager la lutte et donner des raisons d'espérer.

« Situation internationale et extrême droite », « Droits humains, antiracisme et éducation », « Ecologie et agriculture », « Démocratie et vie des quartiers », « Programme socio-économique de l'extrême droite », mais aussi « Gestion des villes par l'extrême droite ».

Tels étaient les thèmes des six tables rondes auxquelles ont participé : Nathalie Tehio, présidente de la Ligue des droits de l'homme (LDH) ; Jean-François Julliard, directeur général de Greenpeace France ; Dominique Sopo, président de SOS Racisme ; Youlie Yamamoto, porte-parole de l'association pour la taxation des transactions financières et pour l'action citoyenne (Attac) et fondatrice des Rosies ; et Benoît Teste, ex-secrétaire général de la FSU.

Benoît Teste, qui dans son intervention dans le débat « Programme socio-économique de l'extrême droite » relevait un « programme social du RN mouvant, avec des déclarations contradictoires, des allers-retours, des volte-faces, des contradictions ». Une critique appuyée sur le sujet des retraites : « *Ils sont favorables à la capitalisation, qui passe par la finance, par des fonds de pension, soumis aux aléas économiques. Loin d'un système qui valorise la solidarité.* »

Un 1^{er} mai qui, dans un département et une région marqués par une montée du vote RN, a permis de fédérer, de débattre et de poursuivre le combat contre les idées d'extrême droite.



En lutte pour l'archéologie préventive !

ACTUALITÉ SYNDICALE



La France bénéficie depuis 2001 d'une loi sur l'archéologie préventive garantissant la possibilité, après diagnostic, de réaliser des fouilles sur les lieux d'un aménagement à venir. Des mesures prévues par la loi dite de « simplification de la vie économique » tentent d'écartier la mise en œuvre de ce type de diagnostic pour certains projets. Avec le SNAC-FSU, la FSU territoriale a appelé les archéologues territoriaux à se mobiliser du 10 au 15 juin 2025.

ARCHÉOLOGIE PRÉVENTIVE : DE QUOI PARLE-T-ON ?

En 2024, ce sont environ 50 000 ouvertures de dossiers d'aménagements et un peu plus de 3 200 diagnostics qui ont été prescrits, soit 6,4% de ces dossiers. Très concrètement ce diagnostic consiste à creuser de 5 à 10% de l'emprise de l'aménagement pour savoir si des vestiges s'y trouvent et si, le cas échéant, une fouille est ensuite nécessaire. Cela

a été le cas pour 559 fouilles réalisées, soit 1,49% des demandes d'aménagements. Il faut noter qu'il arrive parfois que les diagnostics aboutissent à la découverte d'un site archéologique dont le mauvais état n'appelle cependant pas à une fouille. Tout ceci démontre que les fouilles ne sont pas pratiquées de manière exagérée si elles ne sont pas nécessaires.

L'ÉCONOMIE CONTRE L'ARCHÉOLOGIE PRÉVENTIVE ?

Nous assistons en 2025 à une véritable remise en cause du dispositif d'archéologie préventive. Celle-ci passe par des mesures et amendements de la loi dite de « simplification de la vie économique » qui proposent d'en dispenser certains aménagements dits « d'intérêt national » sans que ces « intérêts » soient réellement définis. Il pourra donc s'agir de projets d'autoroute, une LGV, ou encore les projets gouvernementaux de création de datacenters dont l'emprise représente plusieurs dizaines d'hectares par →



LA FSU TERRITORIALE RÉVENDIQUE :

- Le respect de la loi sur l'archéologie préventive, avec des politiques de prescriptions à la hauteur des enjeux scientifiques, patrimoniaux et culturels !
- Le financement des missions de service public à la hauteur des besoins pour les DRAC, de l'INRAP et des services archéologiques des collectivités territoriales.
- Des recrutements statutaires qui reconnaissent les compétences et les niveaux de qualification pour les services publics de l'archéologie : l'arrêt des recrutements en catégorie C et des recrutements en catégorie A pour les responsables scientifiques d'opération archéologique (RSO).
- La fin des attaques de la logique conservatoire au profit de logiques de rentabilité, incompatibles avec les missions fondamentales de préservation du patrimoine !
- La définition de politiques publiques et culturelles fortes qui dépassent les enjeux économiques pour assurer un projet de société solide et durable où la conservation du patrimoine écologique et historique ne serait pas bradée pour répondre aux seules exigences budgétaires.

ACTUALITÉ SYNDICALE

installation. Le risque est grand de voir tous les projets d'envergure devenir d'intérêt national ce qui signera la fin d'une réelle archéologie préventive. C'est ainsi que les lobbies économiques tentent d'écartier l'archéologie des projets dits d'intérêt national majeur comme par exemple les datacenters.

Le 13 juin, ce sont 1500 archéologues des Service Régionaux de l'Archéologie, de l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP), des services archéo des collectivités territoriales, des sociétés privées, et les collectifs de précaires, qui ont défilé à Paris de la place de la République au ministère de la Culture. Face à la mobilisation de toutes et tous depuis plusieurs semaines, à Paris comme en province, l'Assemblée Nationale a finalement refusé que la loi dite de simplification économique ne permette la fin de l'archéologie préventive sur les grands projets d'aménagement. Mais le combat doit continuer.

L'ARCHÉOLOGIE EN PÉRIL ?

Le Gouvernement a tenté de rassurer les organisations syndicales, cependant, même si cette mesure est abandonnée, cette nouvelle attaque démontre que sous la pression des intérêts économiques, le dispositif de l'archéologie préventive est à nouveau menacé. Par ailleurs, ce projet de loi et ces propositions liées à l'archéologie surviennent dans un contexte de réduction drastique des finances publiques et de crise de financement vécues par de nombreuses collectivités territoriales, et impactent directement l'archéologie préventive. Les risques liés à une réduction durable des moyens pour réaliser les diagnostics et poursuivre les recherches seraient d'autant plus inacceptables que 48 millions d'euros issus de la Taxe d'Archéologie Préventive (TAP) et de la Redevance d'Archéologie Préventive (RAP) échappent au dispositif et permettraient de financer les missions à hauteur des besoins. Pour la FSU Territoriale, l'ar-

chéologie préventive est en péril et l'ensemble de la communauté archéologique est affectée.

FINANCEMENTS INSUFFISANTS, CONDITIONS DE TRAVAIL DÉGRADÉES, MÉTIERS DÉVALORISÉS...

Les services régionaux de l'archéologie de l'INRAP, déjà fragilisés par un sous-effectif chronique, sont faussement mis en cause et accusés de « déséquilibrer le système » en émettant soi-disant trop de prescriptions archéologiques. Pour la FSU Territoriale, c'est à la fois un mensonge au service d'intérêts économiques et une remise en question des politiques scientifiques de prescription archéologique.

Par ailleurs, dans les services de collectivités territoriales la situation est difficile pour les agent.es qui exercent leurs missions avec des financements insuffisants et des conditions de travail qui se dégradent. Le métier d'archéologue reste dévalorisé et peu attractif. Aussi on peut se demander quel sera l'avenir professionnel des étudiant.es dans la discipline hormis une grande précarité (contrats d'apprentissage, stages, CDD à vie, emploi de catégorie C...) ?

PARCE QUE LA DESTRUCTION DE NOTRE PATRIMOINE EST UN ACTE IRRÉVERSIBLE, IL FAUT PROTÉGER L'ARCHÉOLOGIE PRÉVENTIVE !

Le ministère de la Culture doit assurer une défense des principes fondamentaux de la loi de 2001 et la défense des missions de service public et l'État doit assurer un financement à la hauteur des besoins pour les services publics de l'archéologie !

En effet, les collectivités territoriales doivent bénéficier de subventions à la hauteur des besoins, et doivent recruter des archéologues en reconnaissant leurs qualifications.

Le principe de l'archéologie préventive, envoyé par tous les pays européens, doit continuer son action consistant à concilier les projets économiques et de développement des territoires avec la conservation du patrimoine.

CDN : en route pour le congrès !



SNUTER
10 ANS

ACTUALITÉ SYNDICALE

Les 5 et 6 juin 2025, s'est tenu le Conseil Délibératif National du SNUTER-FSU à Bagnolet. Plus d'une soixantaine de participant.es étaient présent.es pour partager, échanger et débattre à la fois sur l'actualité sociale nationale mais aussi sur les préoccupations locales de chacun.es. À l'ordre du jour figurait aussi la validation des textes du prochain congrès de notre syndicat qui se tiendra à Tours du 18 au 21 novembre 2025.

UN POINT SUR LES MOBILISATIONS

Après avoir évoqué l'actualité internationale, les secrétaires généraux sont revenus sur la genèse des appels à la grève du 3 avril, 13 mai et enfin du 5 juin 2025 qui ont surtout mis en évidence les difficultés à fédérer l'ensemble des organisations syndicales de transformation sociale dans les modalités d'action. S'agissant de celle du 5 juin, le SNUTER-FSU s'était prononcé dans la FSU en faveur d'une mobilisation concertée et préparée à la rentrée 2025, dans le but de permettre aux syndicats locaux de préparer une vraie mobilisation sur les services publics et la retraite. Afin d'informer et de convaincre les agent.es il nous faut

en effet disposer d'assez de temps pour préparer un contre-discours sur les mesures budgétaires à venir, déjà prévues par le Gouvernement et qui sont distillées quotidiennement dans les médias. Les syndicats locaux sont par conséquent invités à porter cette stratégie auprès des militants et de leur section départementale FSU.

DES NOUVELLES DU CONSEIL SUP' DE LA TERRITORIALE

Le Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale (CSFPT) se concentre surtout sur de l'auto saisine sur des sujets épars, mais rien →





ACTUALITÉ SYNDICALE

sur les carrières ni sur les salaires, alors que ce sont deux points essentiels pour le SNUTER-FSU. Le futur sujet d'actualité sera, encore et toujours, la police municipale (PM) avec un fort lobbying des moyennes et grandes municipalités en faveur de l'extension des prérogatives des policiers municipaux, en lien avec les Beauvau de la Police Municipale. D'ailleurs, un projet de loi est en cours de préparation sur les missions et la formation de la PM. Ce projet prévoit la possibilité pour les Maires de nommer des officiers de police judiciaire parmi les agents de police municipale, cependant les prérogatives de la Police judiciaire ne s'exerceraient que sur le périmètre des missions de la Police Municipale. Le SNUTER-FSU rappelle que les polices municipales ne sont pas là pour pallier le manque de moyens de la police nationale, mais doivent affirmer leur rôle en tant qu'acteur de proximité de la sécurité, y compris sur le plan de la prévention et de la médiation. Il est nécessaire à ce titre d'harmoniser les pratiques, les postures professionnelles et la déontologie, qui dépendent encore trop des injonctions politiques locales.

LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE DÉPROGRAMMÉE

Le Ministre de la Fonction publique, Laurent Marcangeli, a annoncé que le projet de transposition de l'accord collectif PSC dans la loi a été retiré de l'ordre du jour du Sénat pour des questions d'engorgement et de planning... Malgré un consensus politique très large, cette proposition n'a pas été pour l'instant reprogrammée...

DISCUSSIONS SUR LES RÉMUNÉRATIONS DES FONCTIONNAIRES, SANS LA TERRITORIALE ?

Un groupe de travail s'est réuni à la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique (DGAFP) sur les rémunérations où n'étaient invitées que les organisations syndicales représentatives de l'État. Comme il n'est a priori pas question de

mesure globale, le souhait de la DGAFP est de travailler sur les grilles de l'État et de les transposer ensuite au versant territorial... Le SNUTER-FSU s'insurge de l'absence du versant territorial dans ces discussions et d'une vision simpliste de transpositions qui ne prendraient pas en compte les particularités des grilles des territoriaux.

LOGEMENT DES FONCTIONNAIRES

La problématique du logement des fonctionnaires est criante dans de nombreuses grandes villes, dans zones frontalières, dans les DROM... Un projet de création d'une direction interministérielle du logement des fonctionnaires était en cours avec des actions concrètes de construction de logements, mais il a été stoppé avec la dissolution de l'assemblée. Après quasiment un an sans réunion, le groupe de travail de la DGAFP s'est réuni afin de relancer une réflexion sur cette thématique. La FSU revendique la construction d'un dispositif d'action sociale du logement des fonctionnaires. Or, l'idée de la DGAFP est actuellement de créer une plateforme d'offres mais seulement en direction des fonctionnaires d'État. Alors qu'il existe des dispositifs dans le privé (Action pour le logement) ou dans l'hospitalière (des employeurs louent des logements à leurs agent.es), les territoriaux deviendraient les seuls salariés qui ne bénéficieraient de rien. Il n'est pas envisageable qu'un versant de la fonction publique soit laissé pour compte. La proposition de loi AMIEL, discutée en juin à l'assemblée nationale, contient quelques mesures qui ne coûtent rien et n'apportent aucune solution sur le fond pour les territoriaux, pourtant nombreux à ne pas pouvoir se loger correctement.

LA FIN DU « SUR DROIT » SYNDICAL ?

Le SNUTER 63 a déploré qu'il ne soit plus possible pour les employeurs de permettre le bénéfice, en faveur des organisations syndicales de leur collectivité, d'un volume de temps syndical plus important

que celui acquis grâce aux élections professionnelles. Ce droit supplémentaire est communément appelé le « sur droit ». La récente codification du statut de la fonction publique pour les trois versants, rédigé par la DGAFP, est à l'origine de la disparition de ce droit. Il faut savoir que c'est une commission supérieure de la codification qui vérifie la conformité au cadre légal, ensuite c'est le Conseil d'État qui en valide la transposition. Par principe la codification est à droit constant, avec des exceptions lorsque ce n'est pas clair et que le texte nécessite des reformulations. Lorsqu'il y a des différences notables entre le droit des trois versants c'est celui qui est le plus avantageux pour les agent.es qui est conservé. Les dispositions qui ne sont pas légales sont par contre supprimées et cela a été le cas avec l'article 2 du décret de 85. Pour la FSU territoriale ce nouveau recul des droits syndicaux n'est pas acceptable ! En intersyndicale unitaire les organisations syndicales représentatives ont alerté jusqu'au premier Ministre et réclament un support législatif pour réintroduire cette disposition dans le code de la fonction publique. À suivre...

AUSTÉRITÉ ET CASSE DES SERVICES PUBLICS

De nombreux SNUTER (94, 34, 33, 11) ont témoigné des politiques d'austérité mises en œuvre dans les collectivités : suppression de postes, arrêt de missions éducatives, externalisations, dégradation des conditions de travail, atteintes au régime indemnitaire... Le recours accru aux contractuels, le remplacement de l'accueil humain par des bornes numériques, ou encore les projets en lien avec l'IA suscitent de fortes inquiétudes. Les attaques contre les acquis sociaux se multiplient, et avec elles, les raisons de se mobiliser.

DÉFENDRE NOS VALEURS, MOBILISER !

Sans ignorer les difficultés pour une intersyndicale à fédérer, notamment dans un contexte de divisions politiques et syndicales qui pèsent sur la capacité à mobiliser, il est plus que jamais nécessaire de continuer à s'investir dans les cadres collectifs qui correspondent à nos valeurs. D'abord pour le statut, les conditions de travail et les rémunérations mais aussi en faveur de l'universalisme qui est porté par la FSU : VSS, 8 mars, lutte contre le racisme, soutien à la Palestine, pour les LGBT qui sont aussi des luttes qui sont en phase avec la vie des agent.es.

EN ROUTE VERS LE CONGRÈS DE TOURS

Après la présentation des comptes du syndicat et des sessions de formation pour 2025 (voir le dossier en page 15) la dernière partie du CDN a été consacrée à la validation des textes préparatoires au congrès de novembre. Ce travail s'inscrit dans la continuité des quatre dernières années, intégrant revendications métiers, sujets de société et questions de vie syndicale. La structuration du Secrétariat National, la place des syndicats locaux, le développement syndical, ou encore la préparation des élections professionnelles ont également été abordés. Les textes validés seront transmis aux syndicats locaux pour amendements et enrichissements.



SAISINE DE LA DÉFENSEURE DES DROITS CONCERNANT UNE MESURE DISCRIMINATOIRE ENVERS LES FEMMES ENCEINTES DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Madame la Défenseure des droits,
Nous, [organisations syndicales signataires], souhaitons vous saisir officiellement au sujet d'une mesure réglementaire récemment entrée en vigueur que nous considérons comme une discrimination manifeste à l'encontre des agentes publiques en situation de grossesse.

Depuis le 1^{er} mars 2025, le décret n° 2025-197 du 27 février 2025, relatif aux règles de rémunération de certains agents publics placés en congé de maladie ordinaire ou en congé de maladie, prévoit une perte de rémunération de 10 % dès le premier jour de congé maladie ordinaire. Aucune exception n'est prévue pour les femmes enceintes, même lorsque leur arrêt est prescrit entre la déclaration de grossesse et le début du congé maternité.

Nous estimons que cette mesure constitue une discrimination indirecte fondée sur le sexe et la situation de grossesse, au sens du droit européen (directive 2006/54/CE, articles 1 et 2) et français (article L. 1132-1 du Code du travail, articles L. 131-1 et L. 133-1 du Code général de la fonction publique), ainsi qu'une atteinte aux principes constitutionnels d'égalité devant la loi et d'égal accès aux emplois publics (article 6 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen).

En effet, l'application indifférenciée de cette décote salariale à des femmes enceintes en congé maladie ordinaire méconnaît la spécificité de leur situation médicale et les expose à une double peine: médicale et financière. Cela revient à leur imposer un choix entre leur santé et leur stabilité économique, ce qui est incompatible avec le principe d'égalité de traitement.

Lors de l'instauration du jour de carence en 2018, une exception avait été obtenue pour les femmes enceintes, fondée sur la reconnaissance de leur vulnérabilité médicale (cf. réponse ministérielle JO Sénat du 23/05/2019, p. 2722). La suppression de cette exception sans justification médicale ou juridique nouvelle constitue une rupture d'égalité de traitement.

Nous sollicitons donc votre avis sur :

- Le caractère discriminatoire de cette mesure à l'égard des femmes enceintes ;
- Sa compatibilité avec les normes juridiques nationales et européennes en matière de non-discrimination ;
- L'opportunité d'émettre une recommandation aux pouvoirs publics en faveur du retrait ou de la modification de cette disposition.

Nous nous tenons à votre disposition pour tout élément complémentaire utile à l'instruction de ce dossier, et vous transmettons en annexe les textes réglementaires concernés, des témoignages d'agentes concernées, ainsi que la pétition syndicale ayant recueilli plus de 120000 signatures.

Veuillez recevoir, Madame la Défenseure des droits, l'expression de notre haute considération.

Les organisations syndicales de la Fonction publique :

Mylène Jacquot, Secrétaire Générale de la CFDT Fonctions publiques
Stanislas Gaudon, Président des Services publics CFE-CGC
Sylviane Brousse, Coordinatrice de la CGT Fonction publique
Pascal Kessler, Président de la FA-FP
Christian Grolier, Secrétaire Général de FO-Fonction Publique
Caroline Cheve, Secrétaire Générale de la FSU
Gaëlle Martinez, Déléguée Générale de SOLIDAIRE Fonction publique
Luc Farré, Secrétaire Général de l'UNSA Fonction publique

ACTUALITÉ SYNDICALE

ACTUALITÉ STATUTAIRE EN BREF

↓ Décret no 2025-482 du 27 mai 2025 relatif à la protection des travailleurs contre les RISQUES LIÉS À LA CHALEUR.

Le décret détermine les modalités concernant les obligations de prévention pour assurer la sécurité et protéger la santé des travailleurs contre les risques liés aux épisodes de chaleur intense lorsque les seuils de vigilance météorologique du dispositif développé par Météo-France pour signaler le niveau de danger de la chaleur est activé. Il complète le tableau qui détermine les dispositions de la quatrième partie du code du travail donnant lieu à l'application de la mise en demeure préalable à procès-verbal de l'agent de contrôle de l'inspection du travail ainsi que le délai pour l'établissement et la mise à jour au sein du document prévu à cet effet, par l'employeur, ayant pour objet d'assurer la sécurité et protéger la santé des travailleurs contre les risques liés aux épisodes de chaleur intense, intégré au document unique d'évaluation des risques professionnels.

Entrée en vigueur : les employeurs et les travailleurs indépendants mentionnés dans le présent décret disposent d'un délai d'un mois à compter de la publication du présent décret pour se mettre en conformité avec ses dispositions.

↓ Arrêté du 27 mai 2025 relatif à la détermination des seuils de vigilance pour CANICULE du dispositif spécifique de Météo-France visant à signaler le niveau de danger de la chaleur dans le cadre de la protection des travailleurs contre les risques liés aux épisodes de chaleur intense.

En application de l'article R. 4463-1 du code du travail, le présent texte définit les épisodes de chaleur intenses sur la base des seuils de vigilance météorologique de Météo-France et à partir desquels devront être mises en œuvre les mesures ou les actions de prévention pour assurer la sécurité et protéger la santé des travailleurs prévues par le **décret no 2025-482 du 27 mai 2025** relatif à la protection des travailleurs contre les risques liés à chaleur. Les bulletins de suivi de Météo-France permettent de prévenir et d'anticiper les épisodes de chaleur intense qui génèrent des risques susceptibles de porter atteinte à la santé et la sécurité des travailleurs. Enfin, le présent texte définit la notion de canicule sur le fondement de l'article D. 5424-7-1 du code du travail reposant sur le dispositif de vigilance météorologique de Météo-France ouvrant droit au bénéfice de l'indemnisation des arrêts de travail en raison des intempéries pour les entreprises du bâtiment et des travaux publics.

Entrée en vigueur : le texte entre en vigueur un mois après sa publication.

↓ Diplôme d'Etat d'ASSISTANT FAMILIAL : modifications de l'organisation et des conditions de délivrance

Le Décret n° 2025-305 du 1^{er} avril modifie l'organisation de la formation et les conditions de délivrance du diplôme d'Etat d'assistant familial. Un arrêté des ministres chargés des affaires sociales et de l'enfance (à paraître) précise les compétences professionnelles, les modalités d'accès à la formation, le contenu de chaque domaine de formation, la répartition du volume de formation par domaine, ainsi que les modalités de

certification du diplôme d'Etat d'assistant familial et des blocs de compétences. Niveau du diplôme en référence au cadre national des certifications professionnelles Niveau 4 Stage préparatoire à l'accueil du premier enfant Durée : 100 h (au lieu de 60 h).

Son contenu est fixé par arrêté du ministre chargé des affaires sociales. Son suivi conditionne l'inscription de l'assistant familial à la formation. A la fin du stage, l'employeur de l'assistant familial lui délivre une attestation de suivi de stage. La personne désignée comme référent professionnel ne doit pas être en position d'exercer professionnellement le suivi d'enfants confiés à l'assistant familial ni avoir un lien hiérarchique avec lui. Elle a un rôle de coordination entre l'employeur de l'assistant familial, l'établissement ou le service de formation et l'assistant familial.

Formation : Durée : 420 h (au lieu de 240 h) Pour les candidats inscrits dans une démarche d'acquisition de blocs de compétences, le nombre d'heures total de la formation varie en fonction du nombre de blocs de compétences à acquérir, selon des modalités prévues par arrêté. Le contenu de la formation et ses conditions d'organisation sont fixés aux **articles D. 451-100 à D. 451-103**. Modalités : en alternance, sur une amplitude de 18 à 36 mois (au lieu de 24) La formation peut être délivrée en partie à distance. Contenu : 4 (au lieu de 3) domaines de formation, chacun étant associé à l'un des blocs de compétences composant le diplôme d'Etat d'assistant familial :

- accompagnement éducatif, affectif, social et prise en compte des besoins et droits fondamentaux de l'enfant ou du jeune
- accompagnement de l'enfant ou du jeune dans ses relations avec son cercle familial élargi
- place de l'enfant ou du jeune au sein de sa famille d'accueil, de son arrivée à son départ
- contexte d'intervention de l'assistant familial et travail en équipe pluriprofessionnelle.

Validation : avoir validé l'ensemble des blocs de compétences à l'issue des épreuves de certification, organisées par le représentant de l'Etat dans la région ou l'établissement de formation.

Dispenses ou allégements de formation : pour les détenteurs de certifications du secteur sanitaire et social de niveau 3 à 6. Un arrêté du ministre chargé des affaires sociales liste les certifications concernées et précise les correspondances.

Composition du jury du diplôme **Président** : le représentant de l'Etat dans la région, ou son représentant, qui nomme les membres de ce jury qui comprend, outre son président : Un formateur issu des établissements de formation, publics ou privés, préparant au diplôme d'Etat d'assistant familial, un représentant de l'Etat, de collectivités publiques ou de personnes qualifiées dans le champ de l'accueil familial permanent et un représentant qualifié du secteur de la protection de l'enfance. En cas d'égalité de voix, le président du jury a une voix prépondérante.

Dispositions transitoires : Ces dispositions entrent en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2026, sauf pour les cas mentionnés ci-dessous. Stage Les dispositions fixant les conditions relatives au stage préalable à l'accueil du premier enfant entrent en vigueur à compter du 1^{er} juillet 2025. Jusqu'au 30 juin 2025 inclus, les candidats peuvent commencer le stage dans sa rédaction

antérieure au 1^{er} juillet 2025. L'attestation de suivi de ce stage leur permet de suivre la formation préparant au diplôme d'Etat d'assistant familial, dans sa rédaction antérieure ou postérieure au 1^{er} janvier 2026.

VAE : Les candidats engagés au 1^{er} janvier 2026 dans un parcours de formation d'assistant familial, par la voie de la validation des acquis de l'expérience (VAE), restent soumis jusqu'au 31 mai 2027 aux modalités de certification dans leur rédaction antérieure. En cas de validation partielle des acquis de l'expérience au 31 mai 2027, les candidats peuvent finaliser leur formation ultérieurement et obtenir le diplôme d'Etat d'assistant familial dans leur rédaction résultant du présent décret.

Formation : Les candidats engagés au 1^{er} janvier 2026 dans un parcours de formation d'assistant familial, par la voie de la formation, restent soumis jusqu'au 31 décembre 2027 aux modalités de certification dans leur rédaction antérieure. En cas de validation partielle de la formation au 31 décembre 2027, les candidats peuvent finaliser leur formation ultérieurement et obtenir le diplôme d'Etat d'assistant familial dans leur nouvelle rédaction. Pour l'application des dispositions de VAE et de formation, un arrêté du ministre chargé des affaires sociales précise les modalités de prise en compte, pour la validation du diplôme, des domaines de compétences acquis au 31 mai ou au 31 décembre 2027.

↓ COMPENSATION DES CONGÉS NON PRIS : enfin un décret !

Le décret du 21 juin 2025 transpose dans le statut de la fonction publique une directive européenne de 2003 seulement confirmée jusqu'à présent par un avis du Conseil d'Etat de 2017. En effet, le droit européen considère que tout.e salarié.e a droit à quatre semaines de congés payés par an, et qu'une compensation est nécessaire en cas d'impossibilité de prendre ces congés.

Le décret n° 2025-564 du 21 juin 2025 formalise donc deux dispositions majeures pour les fonctionnaires, liées aux congés non pris en cas d'arrêt maladie ou assimilé, dans la limite de 20 jours par an :

- si reprise de fonctions : Le droit à la récupération des congés non pris, jusqu'à 15 mois après la reprise du travail ;
- si fin de fonction (mutation ou retraite, par exemple) : l'indemnisation des congés non pris Dans ce second cas, les jours épargnés sur un compte épargne-temps (CET) peuvent également être indemnisés, si la collectivité a pris une délibération en ce sens.

Le décret n° 2025-564 du 21 juin 2025 relatif aux régimes dérogatoires de report et d'indemnisation des droits à congé annuel dans la fonction publique - NOR : APFF2503020D

Arrêté du 21 juin 2025 relatif aux modalités d'assiette et de calcul de l'indemnité compensatrice pour congé annuel non pris en fin de relation de travail dans la fonction publique territoriale - NOR : ATDB2513853A



LA FORMATION SYNDICALE POUR ÊTRE UTILE AU QUOTIDIEN !

DOSSIER

Dans une société en évolution permanente où les questions posées sont souvent complexes, il est important d'avoir les clés pour construire des outils de réflexion et d'action. Dans ce contexte, la formation syndicale joue un rôle important : elle permet à chacun.e d'acquérir de nouvelles connaissances. Elle contribue également à l'enrichissement du débat collectif, à la réflexion syndicale et permet à chacun.e de se donner les moyens d'agir au quotidien.





DOSSIER /

LA FORMATION SYNDICALE : UN DROIT POUR TOUTES ET TOUS

Les formations syndicales sont ouvertes à tout.es. En effet, tout agent.e (titulaire, stagiaire, contractuel.le, etc.) en activité a individuellement droit à un congé pour formation syndicale, avec traitement, d'une durée maximale de 12 jours ouvrables par an. L'administration peut refuser une demande de congé pour formation syndicale uniquement si la demande est hors délai (elle doit être faite au moins 30 jours avant la formation) et si les nécessités de service le justifient réellement.

LES OBJECTIFS DES FORMATIONS DE LA FSU TERRITORIALE

La formation syndicale joue un rôle fondamental dans le fonctionnement de la FSU Territoriale. Elle vise à renforcer les compétences, les connaissances et l'engagement des militant.es et des adhérent.es. Toutes les formations proposées par la FSU Territoriale ont pour objectif de donner aux participant.es les moyens de militer de manière plus efficace, légitime et avec toujours davantage de compétences. Nos formations ne sont pas des cours théoriques figés : ce sont des espaces d'échanges entre militant.es, pour partager des

expériences de terrain dans une démarche participative, rythmée par des cas concrets, des mises en situation et des ateliers pratiques. Comme vous pouvez le voir au travers du programme de formation du second semestre 2025, et au-delà de l'acquisition de nos « fondamentaux », la FSU Territoriale propose des formations « pratico-pratiques » afin d'outiller les militant.es de compétences concrètes directement transposables dans leur quotidien.

UN SECTEUR FORMATION QUI SE DÉVELOPPE

Depuis plusieurs années le secteur formation, coordonné notamment par Marie-Charlotte Laye pour le Secrétariat National, se développe en proposant de plus en plus de formations animées par des militant.es du SNUTER-FSU, formations qui viennent s'ajouter à celles proposées par le centre de formation de la FSU. Si le secteur formation du SNUTER-FSU souhaite offrir un champ large de thématiques permettant aux syndicats locaux de développer leurs compétences, son objectif est aussi de déployer des formations sur les territoires afin de favoriser la participation du plus grand nombre et lutter contre les freins liés au déplacement parfois dif-

FORMATIONS DÉROULEMENT DE CARRIÈRE ET TEMPS DE TRAVAIL

Ces modules de formations concernent deux sujets au cœur de l'activité syndicale dans les collectivités. Chaque session a regroupé des camarades souhaitant actualiser et approfondir leurs connaissances en matière de réglementation, de pratiques afin d'informer les collègues et de se doter d'outils pour mener les négociations avec leurs employeurs.

Que cela concerne le déroulement de carrière ou le temps de travail, le

but de la formation est d'avoir une approche concrète des sujets et de répondre aux questions des participant.es, quel que soit leur niveau de connaissances ou leur expérience. Concernant le déroulement de carrière sont abordés des sujets comme le recrutement, la reprise d'ancienneté, le stage, l'avancement de grade, la promotion interne, les LDG.....Sur le temps de travail, les 1607 heures et les sujetions particulières, les astreintes, les permanences, etc, autant de sujets sur lesquels les équipes

syndicales sont régulièrement interrogées par les collègues.

La diversité des participant.es, issu.es de syndicats et de secteurs professionnels variés, permet une richesse des échanges, un partage d'expériences très intéressant.

Organisées sur deux journées, ces formations regroupant entre 20 et 30 participant.es, sont aussi destinées à diffuser, renforcer notre cahier revendicatif et à développer notre syndicalisme de transformation sociale au plus près des réalités du terrain.



2e SEMESTRE 2025

LA FSU TERRITORIALE

Formations SYNDICALES

FORMATION	durée en jours	dates	en résumé	Intervenant-es	lieu	DATE LIMITE demande d'autorisation d'absence
Entretien retraite	1	24 09	Préparer des militants à mener des entretiens de simulation de retraite définitive ou progressive.	FSU TERRITORIALE Emmanuelle COMMON	à définir	22 08
Trésorerie	1	29 09	Etat des lieux et proposition d'un mode de travail commun sur les chartes financières, protocoles syndicaux, conventions de comptes et comparatifs des établissements bancaires des syndicats locaux.	FSU TERRITORIALE Philippe DUVERNY et Laurent BENAC	à définir	29 08
Conseil de discipline	1	09 10	Comment siéger en conseil de discipline ? Comment accompagner les agent.es en procédure disciplinaire ?	FSU TERRITORIALE Jérôme THOMAS	à définir	09 09
Conseil médical	1	16 10	Comment fonctionne un conseil médical ? Composition, désignation des membres, déroulement de la séance. Qu'est ce que la formation restreinte ? La formation plénière ? Les cas de saisine, les cas particuliers.	FSU TERRITORIALE Claudine AUGUSTE	à définir	16 09
EPLE/ autorité fonctionnelle	1	02 12	Réflexion commune et partage d'expériences sur le quotidien des agent.es des lycées, leurs missions, la double autorité.	FSU TERRITORIALE Christophe NOUHAUD Philippe DUVERNY	à définir	31 10
Formation F3SCT	2	09 et 10 12	Echanges sur les pratiques des élu.es.	FSU TERRITORIALE Béatrice FAUVINET et Guillaume FLORIS	Paris SUPAP	07 11

RETOUR SUR FORMATION LE SERVICE PUBLIC FACE À EXTRÊME DROITE

Le 15 mai a eu lieu la formation « La Territoriale et le service public face à l'extrême droite » animée par Philippe Challande, par ailleurs membre de l'association VISA (Vigilance et Initiatives Syndicales Antifascistes) à laquelle la FSU Territoriale adhère. Une formation définitivement salutaire dans le contexte actuel de montée de l'extrême droite dans la société et dans les collectivités locales.

Lors de cette formation, les participant-es ont pu échanger sur les stratégies de l'extrême droite pour séduire les fonctionnaires (et plus largement les électeur-rices) avec des discours attrape-tout souvent suivis par des actions de casse des services publics (et donc d'appauvrissement) destinés à dissimuler leurs discours de haine.

Il était alors indispensable de refaire un point sur les éléments constitutifs de l'extrême droite tels que théorisés par Umberto Eco pour ne pas se laisser piéger par la stratégie de dédiabolisation des partis et groupuscules d'extrême droite, mais également pour militer contre leur influence. Les échanges ont également porté sur les outils et pratiques syndicales pour lutter au quotidien au travail et dans la société contre le développement des idées d'extrême droite.

ficile des militant.es sur Bagnolet. Ainsi, la formation « tracts et visuels » a pu se tenir à Limoges et Aix-en-Provence, celle sur les carrières à Montpellier...

LA PRISE EN CHARGE DES FRAIS ENGAGÉS

La formation est un des objectifs de développement de la FSU Territoriale. En effet, la formation doit être valorisée comme un outil de progrès collectif, indissociable d'une politique syndicale active et inclusive. Afin de faciliter l'accès à la formation pour toutes et tous, la FSU Territoriale a donc fait le choix du remboursement des frais engagés de la manière suivante :

Frais de transports :

- véhicule personnel (0,30€ du km), frais de péages au réel (justificatifs), frais de parking au réel (justificatifs) ;
- train : les billets échangeables sont à prendre dès confirmation de l'inscription, sur la base du prix du billet en 2^e classe.
- métro : deux tickets de métro peuvent vous être remboursés par formation et par jour.

Frais d'hébergement : sur justificatif, dans la limite de 90€ par nuitée et par chambre, petit-déjeuner compris.

Frais de restauration : les repas du midi sont pris en charge dans la limite de 15€.

LA FORMATION SYNDICALE EST BIEN PLUS QU'UN DROIT !

C'est un levier de compétences et d'émanicipation au service de toutes et tous. C'est une étape essentielle pour être plus fort(e)s ensemble, pour mieux défendre, mieux agir, construire notre syndicalisme et s'enrichir collectivement. Si vous souhaitez vous aussi vous former, partager vos expériences avec d'autres camarades, enrichir vos savoirs, savoir-être et savoir-faire pour agir au quotidien, n'hésitez plus : inscrivez-vous à l'une de nos formations !

À PARIS LE SECTEUR DE MOBILISÉ !



Le secteur de la petite enfance rencontre une crise sans précédent. Alors qu'il faudrait que les ratios enfants/professionnel.les soient revus à la baisse au vu des découvertes en neurosciences, les décrets vont dans le sens inverse : ils répondent aux demandes des entreprises de crèche et favorisent le profit ! Comment faire du qualitatif alors que toutes les nouvelles lois répondent aux exigences des entreprises de crèche et non aux besoins de usagè.les et des professionnel.les ?

C'est dans ce contexte délétère, engendré par les divers gouvernements successifs que le SUPAP-FSU a appelé à la mobilisation de la petite enfance pour rappeler que ce n'est ni aux agent.es, ni aux familles d'en faire les frais.



Une mobilisation des agent.es et des usagè.les

Les conditions de travail des agent.es sont intimement liées à la qualité du service rendu. Face à cette réalité, cette mobilisation s'est construite sur ces deux versants.

- L'élaboration de la plate-forme revendicative commune, s'est construite avec l'ensemble des corps de métiers. Des revendications spécifiques à chaque profession se sont dégagées de ce socle commun. Si le corporatisme est très présent dans ce secteur d'activité, pour le SUPAP-FSU seule l'unité nous permettra de créer un vrai rapport de force, face à notre direction... et à l'échelle de la Ville, face à notre employeur !
- Pour le SUPAP-FSU, la défense d'un service public de qualité se fait avec toutes ses composantes : usagè.les et agent.es. C'est pourquoi, les parents des enfants accueillis étaient également appelés à se mobiliser. Aujourd'hui, dans les crèches municipales parisiennes 30% des places sont gelées par manque de personnel. Ce combat est donc aussi celui des familles !

La construction du mouvement

La section Petite Enfance du SUPAP-FSU est une toute jeune section en pleine expansion. La construction de ce mouvement a également été

LA PETITE ENFANCE



l'occasion de susciter des envies et de former de nouvelles.eaux militant.es.

Avec plus de six semaines pour préparer cette mobilisation, l'ensemble des 400 structures d'accueil Petite Enfance ont pu être visitées par les équipes militantes. La rencontre avec les collègues et les discussions engagées ont été primordiales pour la construction de cette mobilisation. L'importance de lutter contre le corporatisme a également été au cœur de nos débats et a fait écho auprès des agent.es. Si ce délai a permis aux équipes de la préparer ensemble, il a parfois été considéré comme trop conséquent... jusqu'à venir se télescopier avec la mobilisation du 13 mai (mobilisation fonction publique inter-syndicale, nationale).

Le piquet de grève

Si les professionnel.les de la petite enfance n'ont aucune difficulté à faire grève, la tenue d'un piquet de grève devant la structure ou la Direction n'est pas de tradition dans ce secteur. C'est pourquoi, avec 15% de grévistes et 200 participant.es dont une dizaine de parents, cette mobilisation devant les locaux de la DFPE a été une vraie réussite ! De plus, l'ensemble des corps de métiers (AP, CAP-PE, EJE, ATEPE et encadrantes) étaient représentés. Le rassemblement a permis à des secteurs en lutte de venir nous soutenir, comme

celui du travail social. Des agent.es d'autres directions, comme la DASCO ont également témoigné de leurs conditions de travail comparables aux nôtres. Avec autant de similitudes, la question de la convergence de nos luttes devient une évidence !

Premiers résultats

L'audience qui s'est tenue a permis la suspension d'une note de service qui avait fait réagir l'ensemble des professionnel.les. Véritable point d'appui pour fédérer dans la colère l'ensemble des corps de métiers, cet écrit obligeait tous les agent.es exerçant dans un EAPE à aller dans les groupes pour s'occuper des enfants. En d'autres termes, les professionnel.les déclaré.es inaptes ou encore les collègues ATEPE sans diplôme avaient l'obligation d'aller auprès des enfants !

Face à nos revendications mettant en lumière le manque de moyens pour le secteur de la petite enfance, la DFPE a avoué à demi-mot le peu de marge de manœuvre dont elle dispose pour des questions budgétaires.

Les perspectives

Pour le SUPAP-FSU cela relève d'un choix politique de la mairie de Paris qui sait rendre des métiers attractifs lorsqu'elle le souhaite. →

Pour exemple, la police municipale a vu ses effectifs passer de 500 à plus de 2 000 en deux ans. Dans le même temps, les effectifs de la DFPE perdaient 450 postes !

La Petite Enfance a besoin d'un budget plus conséquent pour l'amélioration des conditions de travail des agent.es, l'attractivité des métiers, et un service rendu qualitatif. C'est désormais vers l'exécutif que nous nous tournons, avec une journée de grève et de mobilisation le 1er juillet : jour d'ouverture du Conseil de Paris, avec tractage aux élus le matin, pour :

- le respect du ratio tout au long de la journée comme le prévoit le décret,
- la revalorisation des primes du Pôle de Remplacement (PR)

- l'augmentation de notre sujexion (reconnaissance des pénibilités),
- l'attractivité de nos métiers (tickets restaurant, place en crèche à tarif réduit pour les agent.es de la DFPE,...),
- la revalorisation de nos salaires,
- l' augmentation du budget pour la DFPE, pour permettre :
 - le respect des ratios tout au long de la journée,
 - la sortie des EJE des ratios,
 - un ratio d'un ATEPE pour 15 enfants,
 - deux ATEPE en cuisine.

La lutte continue !

EN DIRECT DU SNUTER-FSU

DFPE :

Direction des Familles et de la Petite Enfance

DASCO :

Direction des Affaires SCOLaires

EAPE :

Etablissement d'Accueil de la Petite Enfance

AP :

Auxiliaire de Puériculture

EJE :

Educatrice de Jeunes Enfants

ATEPE :

Agent.e Technique de la Petite Enfance

CAP-PE :

Certificat d'Aptitudes Professionnelles de la Petite Enfance



SNUTER 11

LA FSU OBTIEN LE BONUS ATTRACTIVITÉ À LA CDC DU LIMOUXIN



EN DIRECT DU SNUTER-FSU

La FSU Territoriale et les personnels des quatre crèches de la Communauté de communes du Limouxin, se sont mobilisés depuis plusieurs mois pour obtenir la prime «Bonus attractivité».

Pour rappel, cette prime de 100 euros nets, prise en charge au 2/3 par la CAF vise à revaloriser les métiers de la petite enfance et à faire face à la pénurie de personnel.

Malgré de nombreuses demandes et tentatives de dialogue avec le Président de la Communauté de communes, en particulier lors d'un CST de novembre 2024, au cours duquel la FSU avait mis à l'ordre du jour cette revendication, aucune réponse concrète n'avait été obtenue.

Face à ce silence, les personnels ont décidé d'une pétition signée à l'unanimité, et d'une journée de grève, prévue le 29 avril 2025. Le préavis a été déposé par la FSU ainsi qu'une lettre aux parents les informant et les sensibilisant à notre démarche.

Une mobilisation pour l'avenir des crèches du Limouxin

Les agentes des crèches du Limouxin, dont la mission est d'assurer l'accueil et le bien-être des jeunes enfants ont estimé que la prime «Bonus Attractivité» était indispensable afin d'améliorer leurs conditions de rémunération et de travail mais aussi d'offrir le meilleur service public aux familles et aux tout-petits.

En effet, avec des conditions de travail souvent dégradées, des effectifs réduits et des problèmes pour assurer les remplacements, il devient de plus en plus compliqué d'assurer une prise en charge de qualité, au plus près des besoins des tout-petits. La mise en place de cette prime constitue donc une marque de reconnaissance de

leur engagement ainsi qu'une meilleure stabilité des équipes.

L'ensemble des crèches connaissent une situation très tendue, engendrant de la souffrance au travail, un ras-le-bol général qui ne pouvait pas rester sans réponse.

Une détermination qui a porté ses fruits

Face à la détermination et à la mobilisation des collègues, soutenues par la section FSU, le Président de la collectivité a enfin accepté de nous recevoir et d'échanger sur ce dossier particulièrement sensible.

La FSU a rappelé au Président que le montant de l'IFSE des agents de catégorie C dans cette collectivité était très faible, en deçà de celui de beaucoup de collectivités équivalentes et n'avait pas été revalorisé depuis plusieurs années.

C'est la raison principale, ainsi que l'absence de réponse de l'employeur vécue comme un manque de considération et de reconnaissance, qui a conduit les agentes à se mobiliser aussi fortement.

Le Président s'est engagé à présenter le dossier « Bonus attractivité » auprès de la CAF de l'Aude et dans l'attente à revaloriser dès le 1^{er} juillet 2025 l'IFSE d'un montant de 100 euros nets pour les agentes bénéficiaires du dispositif. La FSU s'est félicitée de cet engagement mais a demandé que cette augmentation soit étendue à tous les agentes travaillant en crèches, en particulier les collègues relevant de la filière technique.

La mobilisation et la menace d'une grève ont permis de débloquer la situation, mais la FSU reste vigilante sur les conditions de travail des collègues et sur la qualité d'accueil qui sont au cœur de notre travail syndical.

LA FSU TERRITORIALE DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ : UN PETIT SYNDICAT, MAIS DE GRANDES AMBITIONS

EN DIRECT DU SNUTER-FSU



Depuis trois ans, un nouveau bureau de la FSU Territoriale s'est mis en place au sein du Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté, avec à sa tête son secrétaire général, Yannick Maraquin. Dès le départ, l'équipe s'est donnée pour mission de renforcer sa présence sur le territoire, en se formant et en développant ses compétences.

Une technicité au service de l'engagement syndical

Yannick Maraquin s'est spécialisé sur les questions de harcèlement au travail et de violences sexistes et sexuelles, des enjeux essentiels dans le monde professionnel.

À ses côtés, Jean-Etienne Godot, l'un de ses camarades, s'est engagé sur la thématique du handicap au travail.

Il est aujourd'hui le correspondant handicap pour la FSU Bourgogne-Franche-Comté et siège au FIPHFP (Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique – couvrant les trois versants : État, hospitalier et territorial), ainsi qu'au PRITH (Plan Régional d'Insertion des Travailleurs Handicapés), au nom de la fédération.

Un dynamique à construire sur tout le territoire

Le Syndicat reste encore modeste en nombre d'adhérents, mais il ne manque pas de volonté. Dans une région aussi vaste que la Bourgogne-Franche-Comté, composée de huit départements, il n'est pas toujours simple d'être présent partout. Pourtant, l'équipe s'efforce de se développer, notamment en Franche-Comté, afin de renforcer son action syndicale.

À GRENAY (NORD), CRÉATION DE LA SECTION COMMUNALE FSU : UNE VOIX SYNDICALE INDÉPENDANTE POUR LES AGENTS TERRITORIAUX



EN DIRECT DU SNUTER-FSU

Grenay est une commune de plus de 6 000 habitants du Pas-de-Calais faisant partie de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin.

Pourquoi créer une nouvelle section syndicale alors que notre collectivité compte déjà trois organisations représentées ? Cette question est légitime, mais nous sommes partis du constat que si les structures syndicales existent, leur simple présence ne suffit pas à répondre à toutes les attentes, ni à porter toutes les voix. C'est la raison pour laquelle, nous avons décidé de créer, le 21 février 2025, une section syndicale SNUTER59-FSU à Grenay pour les 170 agent.es de la commune.

La nécessité d'une indépendance syndicale

Ce qui fonde avant tout notre démarche, c'est la revendication d'une indépendance syndicale pleine et entière. Indépendance vis-à-vis des logiques de pouvoir, des arrangements institutionnels ou des compromis éloignés des préoccupations concrètes des agentes et agents de terrain. Notre projet est de construire un syndicalisme libre, critique, ancré dans les réalités du service public local.

Des principes clairs, des objectifs concrets

Notre engagement repose sur des valeurs fortes et des objectifs précis :

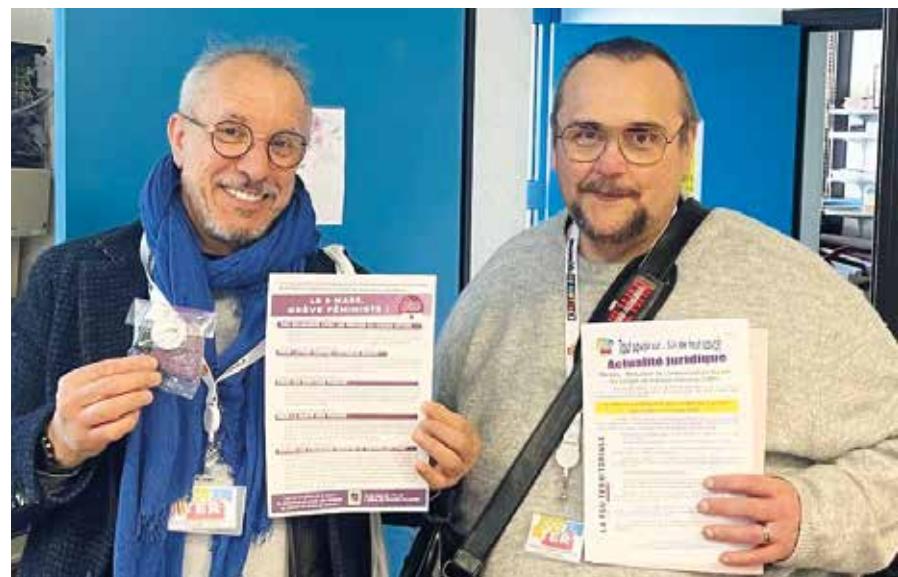
- le respect du statut de la fonction publique : pilier du service public, il garantit les droits des agent.es et la neutralité de l'action publique,
- le respect du droit syndical : fondement de toute démocratie dans le monde du travail,
- la limitation du recours à l'externalisation : qui fragilise les services publics, dégrade les conditions de travail et rompt le lien entre les agent.es et les usager.es,
- l'association des représentant.es du personnel à la mise en œuvre de la complémentaire

santé : un enjeu crucial pour la protection sociale des agent.es, qui doit se faire avec eux, et non sans eux.

Un appel à se rassembler autour d'une autre vision du syndicalisme

Nous ne cherchons pas à diviser, mais à enrichir le débat syndical local. Nous pensons qu'un syndicalisme de transformation sociale, porté par des pratiques démocratiques, transparentes et exigeantes, a toute sa place à Grenay. C'est pourquoi, nous avons appelé toutes les agentes et tous les agents qui se reconnaissent dans cette démarche à nous rejoindre.

La création de la section SNUTER59-FSU de Grenay est une étape. Elle marque notre volonté d'agir collectivement, dans l'unité et la clarté, pour défendre nos droits, améliorer nos conditions de travail et renforcer le service public territorial.





CULTURELLEMENT VÔTRE

QUERER

LA SERIE
par Hélène Puerto las
Assistante de service social (Aude)

Minisérie créée par Alauda Ruiz de Azúa, avec Nagore Aranburu (Miren Torres), Pedro Casablanc (Iñigo Gorosmendi).
4 x 55 minutes, Espagne, 2025.
Disponible sur Arte TV, jusqu'au 4 décembre 2025.

Grand Prix du dernier Festival Séries Mania, cette minisérie espagnole, nous plonge dans l'histoire et le parcours judiciaire de Miren, femme au foyer, victime durant trente ans de violences conjugales et sexuelles.

En quatre épisodes, la série traite des différentes étapes du parcours de cette femme qui a décidé de ne plus se taire, de ne plus subir la violence et l'emprise de son mari, puissant notable de Bilbao. Miren profite d'un voyage professionnel pour quitter le foyer, demander le divorce et porter plainte pour viol. Lorsqu'elle annonce la nouvelle à ses deux fils, le benjamin la croit et la soutient, l'aîné se range avec colère du côté de son père.

La série sobre et puissante, dissecque l'implosion d'une famille mais aussi la lenteur et l'épreuve de la justice ainsi que la reconstruction de son héroïne. Querer, c'est le parcours d'une combattante, interprétée avec talent par la comédienne basque Nagore



Aranburu qui veut retrouver sa liberté et sa dignité.

Cette fiction permet de mesurer l'évolution positive de l'Espagne, régulièrement citée comme une référence en matière de lutte contre les violences faites aux femmes depuis une vingtaine d'années.

Depuis l'adoption d'une loi en 2004 suivie de mesures et d'un travail de sensibilisation de toute la société, le nombre de féminicides a baissé en Espagne de plus de 30%, et le taux de condamnation des hommes violents y est deux fois plus élevé qu'en France.

RECETTE

SOUPE AU PISTOU

par **Nicolas Spinazzola**
Technicien territorial, Chef de cuisine au Collège Lakanal d'Aubagne
(Bouches-du-Rhône)

Ingrédients pour 10 personnes :

1 Bouquet de basilic frais,
3 têtes d'ail frais,
1 sachet de pignons de pins,
250 g de haricots rouges,
250 g de haricots blancs,
1 paquet de haricots plats (écheleurs),
500 g de courgettes,
200 g de carottes,
1 tomate bien mûre.
Pour donner du goût, un os de jambon cru à faire blanchir au préalable ou du bouillon de volaille.

Préparation :

Les courgettes et carottes doivent être coupées en dés, les écheleurs en 3 ou 4. On peut ajouter 250 g de coquillettes ou des pommes de terre coupées en dés, pour ma part je préfère les coquillettes, c'est ce qui tient le mieux la cuisson et le réchauffage. Mettre tous les ingrédients à bouillir à feu doux pendant 1 heure dans de l'eau. Saler, poivrer; incorporer l'os de jambon ou du bouillon de volaille.

PISTOU : préparer dans un bol, la veille, le basilic, l'ail, les pignons de pins, le tout haché avec de l'huile d'olive, y incorporer une grosse tomate bien

mûre. Laisser au moins 12 heures au frigo. Lorsque les légumes sont cuits, incorporer le pistou et laisser reposer. La soupe se consomme le lendemain.

Règle impérative :

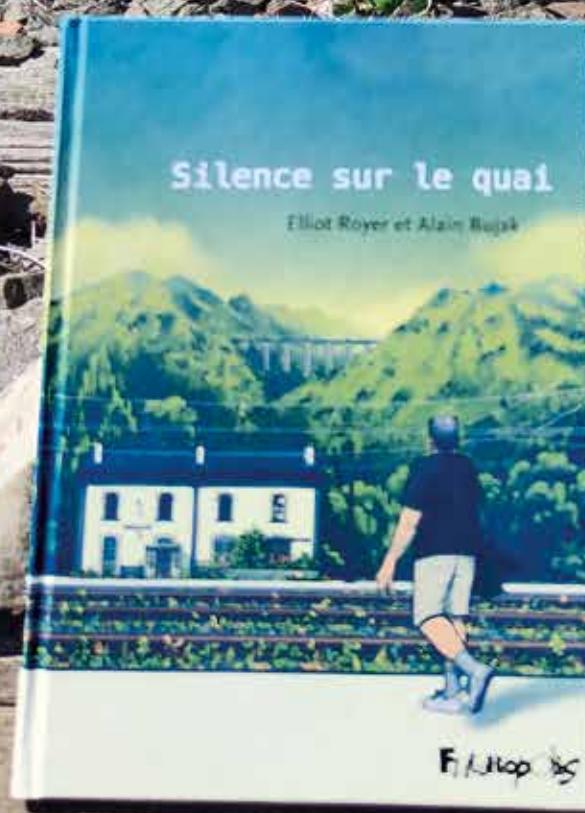
le réchauffage doit se faire à feu doux, plus la soupe est réchauffée, meilleure elle est, car elle s'épaissit ! Notez qu'elle peut se consommer froide ou tiède. Elle s'accommode de parmesan ou de gruyère râpé, voire de morceaux de pain ou de croûtons suivant les goûts !

Bon appétit !

CULTURELLEMENT VÔTRE
CULTURELLEMENT VÔTRE



CULTURELLEMENT VÔTRE



D
B
A

par Emmanuel Samson
Assistant de service social dans l'Hérault

SILENCE SUR LE QUAI

Récit et photographies d'Alain Bujak.
Dessin de Elliot Royer,
Ed. Futuropolis – 2024 - 19€

Silence sur le quai est d'abord une bande-dessinée consacrée aux souvenirs d'enfance de l'auteur, évoquant les voyages en train des années 1970 et 80, symboles de liberté et d'aventure. Elle sert de point de départ à une enquête sur la ligne de chemin de fer Béziers-Neussargues, surnommée la «ligne des Causses» qui traverse le Massif central. Menacée de fermeture en 1995 pour des raisons de rentabilité, cette ligne a été défendue par un collectif composé de cheminots, de syndicalistes, d'élus locaux et d'usagers. Leur mobilisation a permis la réhabilitation et la sauvegarde de cette voie ferroviaire, aujourd'hui considérée comme l'une des plus belles d'Europe.

Alternant témoignages, photographies et dessins, cette BD offre une immersion dans les paysages traversés et les enjeux humains liés à cette ligne. Le dessin réaliste et épuré d'Elliot Royer, réalisé en grande partie sur le terrain, capture la beauté des lieux et la dimension humaine du combat mené.

**LA DESTRUCTION DU RÉSEAU
FERROVIAIRE C'EST AUSSI
LA DESTRUCTION D'UNE ÉGALITÉ D'ACCÈS
AUX SERVICES PUBLICS, À L'EMPLOI,
À LA CULTURE**

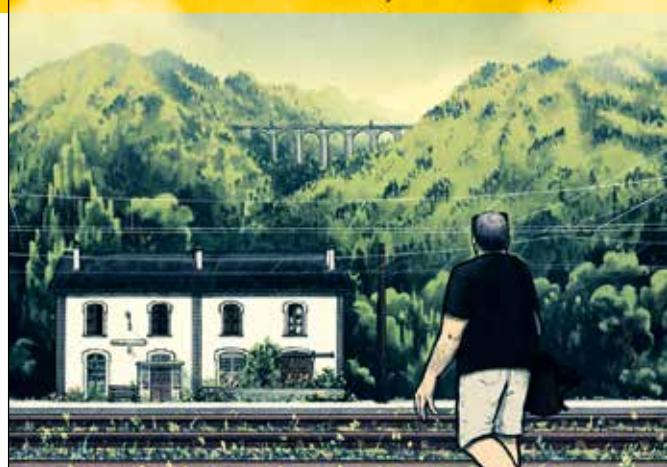
Plus largement, ce récit met en lumière les conséquences de la fermeture des petites lignes ferroviaires sur les territoires ruraux, partout en France. Ces lignes jouent pourtant un rôle crucial dans le désenclavement des zones à faible densité de population, facilitant l'accès aux services publics, à l'emploi et à la culture. Leur disparition, conséquence de politiques ferroviaires qui suivent des logiques de rentabilité plutôt que de service public, accentue les inégalités territoriales et le sentiment d'abandon des habitants de ces régions.

Si le récit met en exergue l'importance de la solidarité et de l'engagement citoyen, il dénonce par là même les contradictions d'un État qui prône la réduction de la circulation automobile et la transition écologique, tout en se désengageant du ferroviaire pourtant facteur de cohésion sociale, garant d'un aménagement équilibré du territoire tout en limitant l'artificialisation des sols.

Silence sur le quai est une œuvre engagée qui interroge les choix de société en matière de

Silence sur le quai

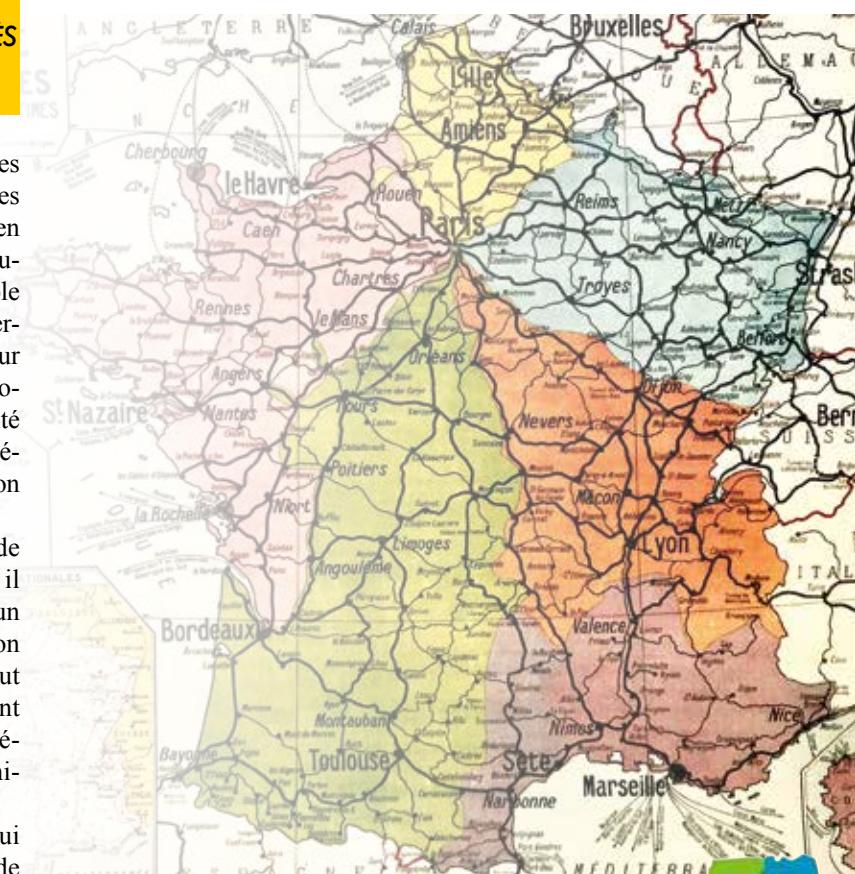
Elliot Royer et Alain Bujak



CULTURELLEMENT VÔtre
CULTURELLEMENT VÔtre

Futuropolis

transport, d'aménagement du territoire et de transition écologique. Une vision ambitieuse de l'avenir, le souhait de modes de transports écologiques et proches du quotidien des habitants, associée à une politique volontariste de longue vue pourrait, outre une indéniable expansion économique des territoires, permettre aux bassins de vie qui longent cette ligne, d'utiliser un service public ferroviaire adapté à leurs besoins, tout simplement.



LES CONGÉS UNE CONQUÊTE À

SOCIÉTÉ /

La saison estivale qui approche est pour beaucoup d'entre nous synonyme de vacances et de temps libre. Cette conquête sociale est relativement récente et contrairement à ce que l'on pourrait imaginer, est loin d'être un acquis intouchable. En effet, elle est de plus en plus remise en cause par les libéraux, hommes et femmes politiques réactionnaires, patronat, éditorialistes et autres partisans du « monde d'avant ».

PETIT RETOUR EN ARRIÈRE...

C'est en 1853, par un décret de Napoléon III, que les premiers congés payés font leur apparition en France. À l'époque, ce droit était réservé aux fonctionnaires, mais certaines entreprises à la fibre sociale ont suivi et offert ce droit à leurs salariés.

En France, en 1906, après l'explosion dans une mine du Nord, les conditions de travail difficiles des ouvriers sont dénoncées. Des émeutes et grèves entraînent la création d'une loi sur le travail. La journée de repos obligatoire est instaurée. Cette journée de repos hebdomadaire existe déjà dans de nombreux pays, la France est l'avant-dernière à la mettre en place dans le monde occidental.

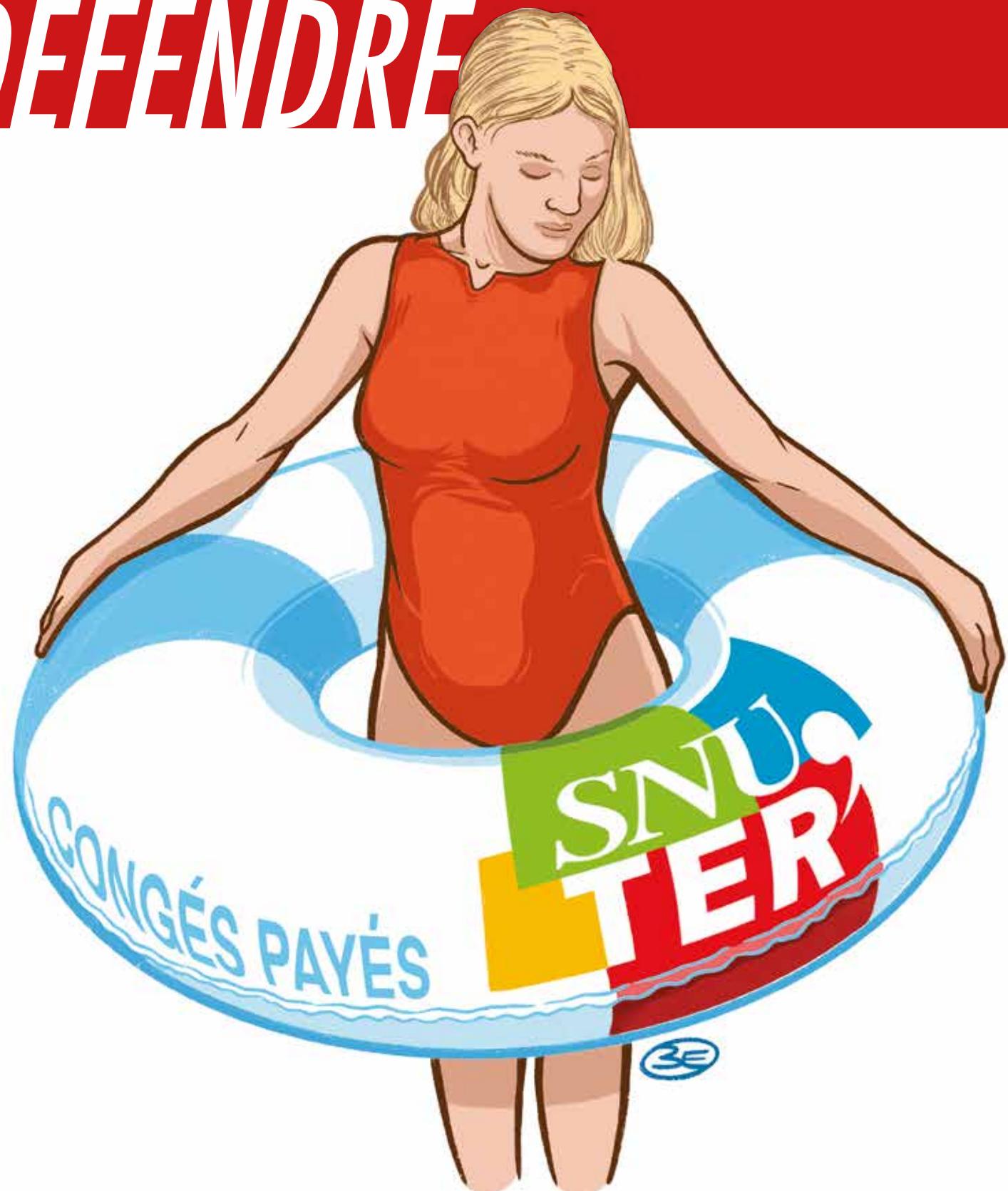
En 1936, le Front Populaire réclame une meilleure rémunération, moins d'heures de travail par semaine et appelle à la grève. Ces grèves commencent par Le Havre, Toulouse et Paris avant d'être généralisées à tout le pays.

Les accords de Matignon, signés dans la nuit du 7 au 8 juin 1936, sous la présidence du Conseil de Léon Blum, entre la CGPF (Confédération Générale de la Production Française), la CGT (Confédération Générale du Travail) et l'État accordent :

- l'instauration du délégué du personnel,
- la confirmation des libertés syndicales,
- l'augmentation des salaires,
- la semaine de 40 heures,
- et bien sûr 2 semaines de Congés Payés.

En 1936, ce sont 600 000 français qui partent en vacances, l'année suivante c'est →

PAYÉS : DÉFENDRE



presque trois fois plus qui en profitent. Mais partir en vacances coûte cher, environ deux mois de salaire de l'époque. Le gouvernement crée en conséquence le billet à tarif réduit qui permet de bénéficier de billets de train à moindre coût. C'est donc avec un équipement rudimentaire que les premiers vacanciers de la classe ouvrière partent en vacances. Beaucoup partent à seulement quelques kilomètres de chez eux. Des «bases de loisirs» locales se développent donc dans toute la France.

En 1955, l'entreprise Renault accorde une troisième semaine de congés payés à ses em-

1 607 heures de travail annuel oblige les collectivités à augmenter le temps de travail des agent.es. De fait, cela impacte la durée hebdomadaire de travail, les RTT mais aussi les jours de congés. Des mobilisations se sont multipliées dans les collectivités pour refuser ce «vol de congés».

Dès lors, le discours libéral tend à créer un nouvel imaginaire, la fabrique d'une fausse réalité qui consiste à répandre l'idée que nous aurions trop de congés, trop de temps libre, et que nous ne travaillerions pas assez. Même la question du travail le 1^{er} mai, à l'aide de la médiatisation accrue des boulanger et des fleuristes, n'est plus un tabou. C'est oublier (volontairement) plusieurs choses : d'abord qu'un grand nombre de services publics qui sont eux essentiels fonctionnent ce jour-là. Ensuite, que le 1^{er} mai n'est pas un jour férié comme un autre. Il incarne le seul jour de l'année obligatoirement chômé et payé.

LA PLACE DU TRAVAIL OU PLUTOT LA PLACE DU TEMPS NON TRAVAILLE

Alors oui, sous Napoléon on travaillait 70% de sa vie éveillée. Nous en sommes aujourd'hui à 18%. La place du travail a complètement changé dans la vie dans nos vies.

Nous devons évidemment poser la question de notre rapport au travail. À la FSU, nous militons pour la semaine de 32

heures, c'est un progrès social en faveur des salariés, avec des conséquences positives pour la planète. Et puis, le temps libre permet de se consacrer à soi-même et aux autres.

On peut passer notre temps libre dans des associations, auprès de nos proches. La vie ne peut tourner qu'autour du travail, il faut sortir de ce discours qui placerait le travail comme seul vecteur d'émancipation.

LES INÉGALITÉS EXISTENT AUSSI FACE AUX VACANCES !

Pour finir, il faut rappeler qu'en matière de vacances, on observe trois groupes distincts.

- Les classes supérieures, grosses consommatrices de congés, possédant généralement une résidence secondaire, et partant en moyenne cinq à six fois par an.

ployés. Cette mesure est généralisée et officielle en 1956 par le gouvernement.

Avec le développement de l'automobile et la hausse des salaires pendant les Trente Glorieuses, la mythique Nationale 7 qui relie Paris à la Côte-d'Azur, chantée par le Narbonnais Charles Trenet, devient la route des vacances et voit de nombreux hôtels et restaurants fleurir sur son passage.

Il faut attendre 1968 après les grèves de mai pour obtenir la quatrième semaine de congés payés et enfin 1982 pour la cinquième que nous connaissons aujourd'hui.

On voit bien que l'ensemble de ses avancées ne le sont qu'à l'issue de grandes luttes. Le patronat ne fait pas de cadeau hier, aujourd'hui ou demain.

AU 21^È SIÈCLE : RETOUR EN ARRIÈRE DANS LES FAITS ET DANS LA RHETORIQUE

En 2021, la loi de Transformation de la Fonction publique en s'attaquant à tous les accords locaux permettant de déroger à la règle des

**LA VIE
NE PEUT TOURNER QU'AUTOUR
DU TRAVAIL, IL FAUT SORTIR
DE CE DISCOURS QUI PLACERAIT
LE TRAVAIL COMME SEUL
VÉCTEUR D'ÉMANCIPATION**

- les populations salariées moyennes qui partent quinze jours l'été, dix jours, si elles ont un peu moins d'argent et peuvent éventuellement rajouter trois jours à un autre moment de l'année ; s'ajoutent dans ces catégories celles et ceux qui ont un petit jardin permettant que les vacances s'invitent à domicile.
- et il y a enfin le groupe de ceux et celles qui ne partent pas. Parmi eux, certain.es ne le souhaitent pas, mais pour la grande majorité y renoncent pour des raisons économiques. Il s'agit des ouvrier.ères, des employé.es, des habitant.es des «quartiers populaires»,

mais aussi beaucoup de personnes seules, et notamment les femmes.

Les congés sont un acquis, ils participent à la fois à notre santé et notre bien-être, notre épanouissement, mais aussi à notre construction sociale individuelle et collective. Les congés payés sont aussi nécessaires à la qualité du travail des salarié.es.

Alors, battons-nous contre tous ceux qui veulent réduire nos congés et imposons dans le débat le sujet du partage et de la réduction du temps de travail pour toutes et tous.

SOCIÉTÉ



“Mieux protégés,
on réalise mieux
nos missions de
service public.”

Bruno et ses collègues,
agents des éclairages publics
de la ville de Biarritz.

POUR MIEUX VOUS PROTÉGER

Il y a 60 ans, nous mettions en place les premières complémentaires santé et prévoyance des agents territoriaux. En 2011, nous accompagnions déjà vos collectivités à l'occasion de la 1^{re} réforme. Aujourd'hui, nous sommes toujours là pour construire une protection sociale complémentaire juste et réussie afin de vous protéger au mieux.



POUR
EN SAVOIR PLUS
RENDEZ-VOUS
SUR **MNT.FR**

1^{re} mutuelle des agents
des services publics locaux

ÊTRE UTOLE EST UN BEAU MÉTIER



GROUPE **VYV**